

Conseil Municipal du 7 Février 2019

RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE



Sommaire

1/ Cadre Général

Cadre legal

Contexte économique national

Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2019

2/ Pré-Compte Administratif 2018

Fonctionnement

Epargne

Investissement

Au global

3/ Hypothèse d'évolution retenues

Recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

4/ Dette

Annuités

Ligne de trésorerie de 500 000 €

Transfert de l'Eclairage Public au SDE 07

5/ Programme d'investissement 2019

Dépenses : 1 080 000 €

Recettes : 1 080 000 €

6/ Budgets annexes

Budget annexe du Service de l'Eau

Budget annexe du Service Transport



Cadre Général

CADRE LEGAL

- L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter et de discuter au Conseil Municipal des grandes orientations du prochain budget.
- A noter que la loi du 7 août 2015, portant sur la « nouvelle organisation territoriale de la République » (dite loi NOTRe) - complétée par le décret du 24 juin 2016 n°2016-841 - a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

- 1° Les orientations budgétaires envisagées par la Commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la Commune et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dorénavant,
le DOB doit
comporter les
informations
suivantes

(article D.2312-3 du CGCT)

- Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Par ailleurs, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022, prévoit qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité locale présente ses objectifs concernant :
 - 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
 - 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
- Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Contexte économique national

- . **Croissance** : Après une nette embellie en 2017 (+ 2,5%), la croissance en France comme dans les principaux pays européens a connu en 2018 un fort ralentissement (+1,9%) et les prévisions pour 2019 table sur une hausse de 1,3%.
- . **Inflation** : de 1,5% en 2017, l'inflation est passée au-delà de l'objectif fixé par la Banque Centrale Européenne (+2%) au cours de mois d'octobre, mais devrait se stabiliser autour de 1,8% en 2018 et 2019.
- . **Emprunt** : Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises, que pour les ménages (autour de 1,5% pour ces derniers).
- . **Déficit** : depuis 2017, le déficit est repassé sous la barre des 3% qui a permis à la France de sortir de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre en 2009 au prix d'un alourdissement de la dette publique qui tangente des 100%.

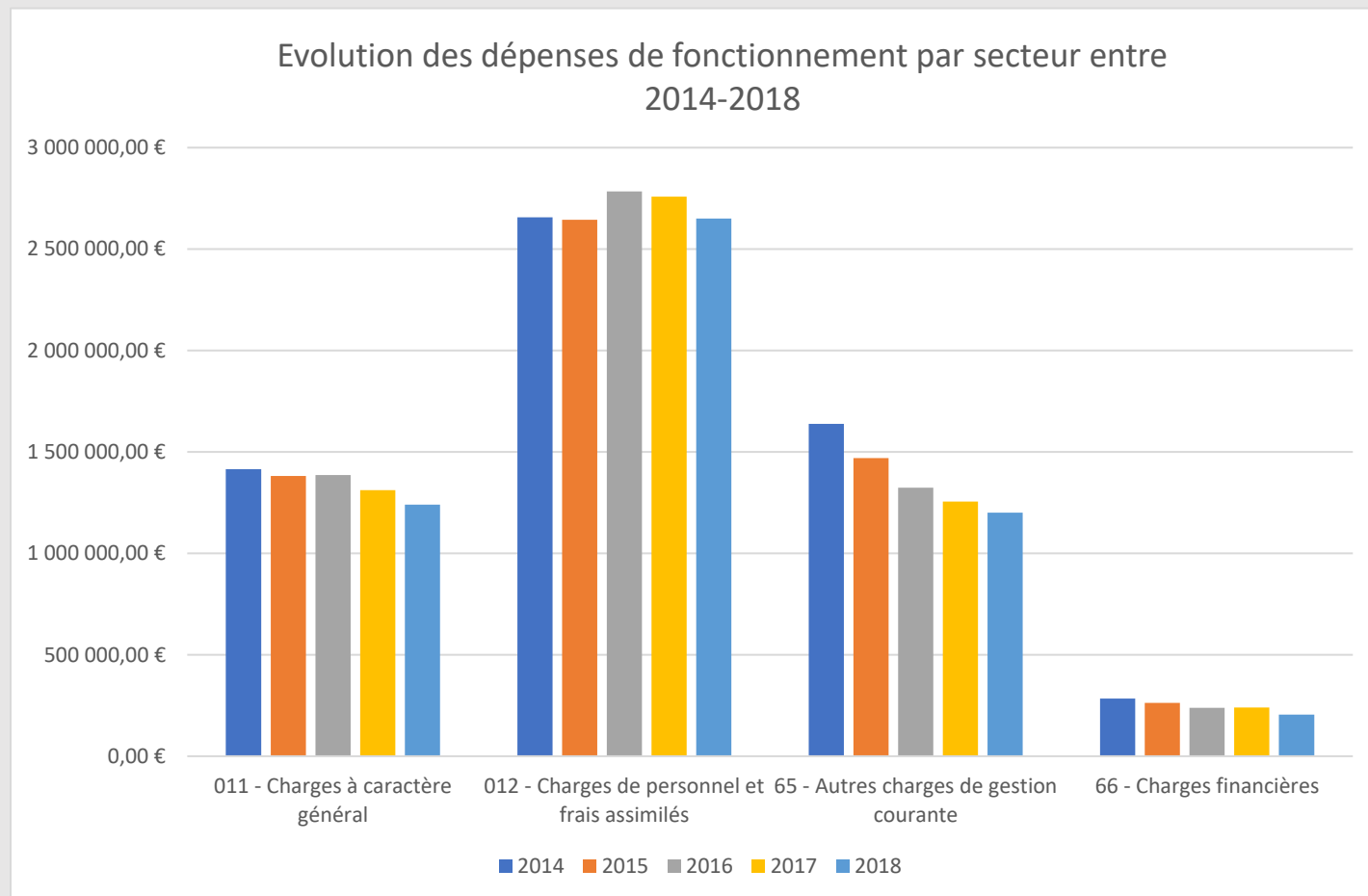
- Le PLF 2019 s'inscrit dans la continuité avec la restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations pour le maintien de l'investissement mais ne contient pas de modification significative pour les collectivités locales en matière de finances ou de fiscalité. On note çà et là des ajustements ou mesures correctives à caractères essentiellement technique.
- Le dégrèvement progressif de la Taxe d'Habitation entre dans sa deuxième année et devrait être sans conséquence pour les Communes qui devraient avoir en contrepartie une compensation à due concurrence.
- Les Prélèvements Sur Recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités se stabilisent et notamment le niveau global de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est maintenu à son niveau de 2018.
- A noter que l'automatisation de la gestion du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui devait entrer en vigueur en 2019 a été repoussée à 2020 en raison de la complexité de sa mise en œuvre.

Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2019



Pré-Compte Administratif 2018

L'exercice budgétaire 2018 **n'est pas clos totalement à la date du 20 janvier 2019**, il est possible néanmoins de tirer les tendances qui influent grandement dans l'élaboration du budget.

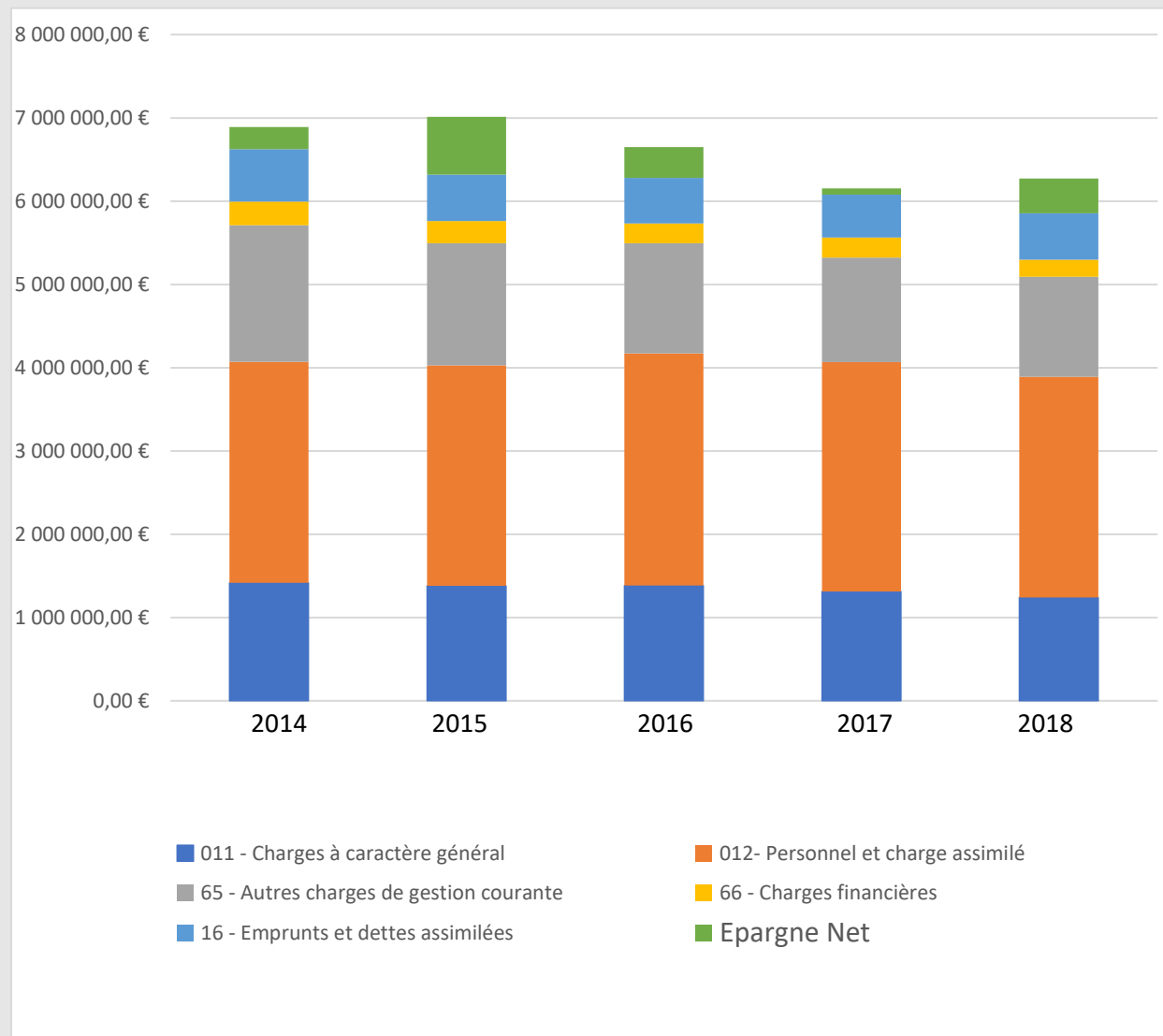


En fonctionnement,

L'excédent constaté en fin d'exercice est de l'ordre de 690 000 € à comparer aux 312 000 € de 2017, le résultat reporté s'établit à 1 078 000 € contre 992 000 € en 2017.

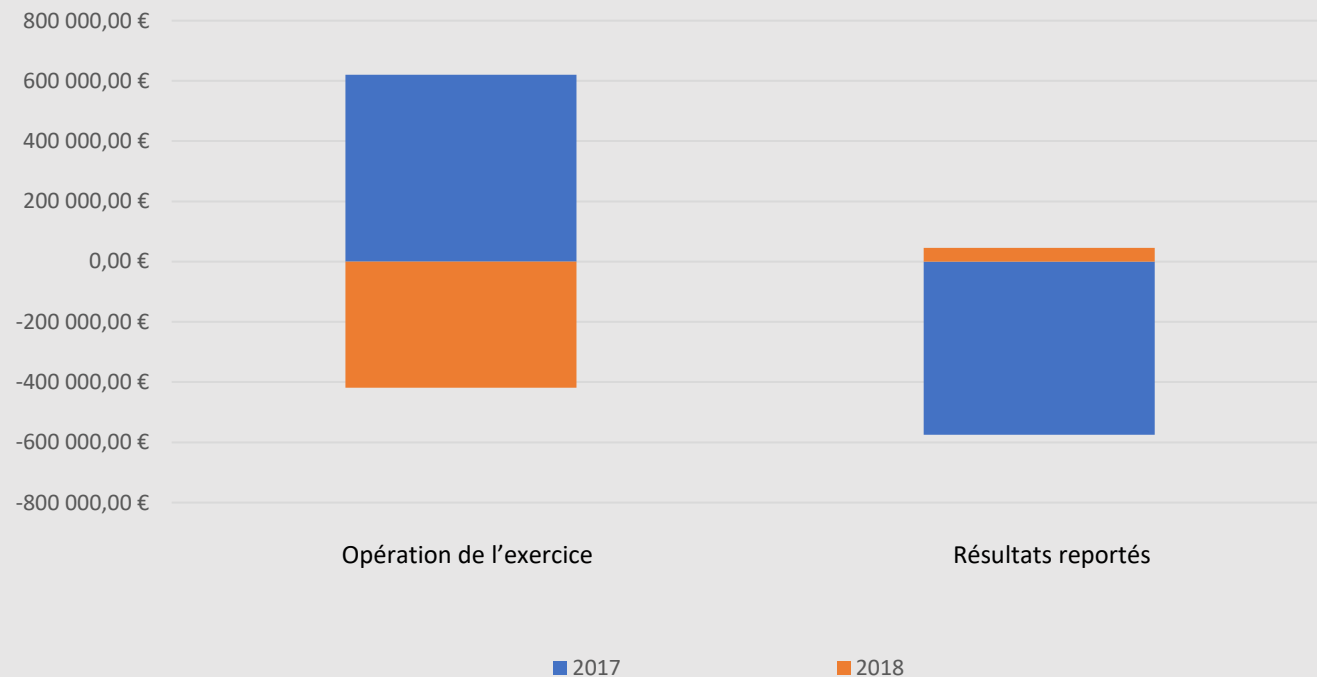
Au total, le résultat de clôture ressort à 1 770 000 € contre 1 304 000 € en 2017.

Ce bon résultat est lié principalement à la maîtrise des charges de personnel (non recrutement d'agents partis) et aux charges de gestion courante (notamment la baisse des subventions aux associations).



L'épargne brute, qui est la résultante de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (RRF) et les dépenses réelles de fonctionnement (DRF), est estimée à 975 000 € contre 590 000 € en 2017.

L'épargne nette, qui correspond à l'épargne brute moins les annuités d'emprunts, est estimée quant à elle à 420 000 € alors qu'elle était de 77 000 € en 2017.



- **En Investissement,**
- Un déficit est constaté autour de 420 000 € pour les opérations de l'exercice contre un excédent de 620 000 € en 2017 alors que le résultat reporté s'inscrit en excédent de 46 000 € contre un déficit de 575 000 € en 2017.

Au global (fonctionnement et investissement),

01

Le résultat de clôture 2018 s'élève à 1 397 000 €, soit une valeur identique à celui de 2017 : 1 350 000 €.

02

Le résultat global de clôture qui tient compte des restes à réaliser et à encaisser ainsi que des besoins de financement (272 000 € en 2018 contre 226 000 € en 2017), s'élève à 1 498 000 € alors qu'il n'était que 1 078 000 € en 2017.



Hypothèse d'évolution retenues

Recettes de fonctionnement



Fiscalité Dans le prolongement des engagements pris, la Municipalité propose de maintenir **les taux d'imposition** à leur niveau actuel. Sauf disposition contraire, le gouvernement n'a pas prévu d'augmentation forfaitaire des bases. A noter que l'audit sur les taxes foncières mené par le Cabinet JURICIA CONSEIL en 2018 devrait produire ses effets sur l'exercice 2019 et se traduire par une économie de 6 000 €/an et une dépense de 1 680 €/an. Compte tenu de l'effet rétroactif sur les 5 dernières années, la recette globale espérée serait de **30 000 €** pour une dépense de **8 400 €**, qui pourrait être versée dès l'exercice 2019.

L'estimation du produit des taxes directs ressort autour **1 600 000 €**.



Concours de l'Etat. Bien qu'au niveau national les dotations restent figées à leur niveau de 2018, le Cabinet Finance Active dans son étude financière prospective estime que la dotation forfaitaire devrait subir **une baisse de l'ordre de 15 000 €/an** à partir de 2019, compte tenu d'une hypothèse de maintien de la population à son niveau antérieur et d'un système d'écrêtement complexe. Baisse en nette retrait comparée à celle subit entre 2014 et 2018 qui était de 416 000 €, de sorte que l'estimation de cette dotation s'établit autour 270 000 €. De son côté, la **Dotation de Solidarité Rurale** devrait rester **quasi-identique** à celle de 2018, soit environ 225 000 €.



Attribution de compensation. La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a notifié le montant des attributions de compensation prévisionnelle 2019 : **2 279 000 €**, soit **le même montant que l'attribution définitive de 2018**.



Droits et tarifs Un important travail a été réalisé par les services pour la création d'un catalogue. Il a porté sur la création et l'augmentation de différents droits, tarifs et redevances. La formule proposée devrait permettre soit de générer des recettes correspondantes, à une juste contrepartie des avantages offerts aux usagers qu'ils soient vultains ou extérieurs à la Commune, soit d'éviter des dépenses à la collectivité. Le produit supplémentaire, difficilement chiffrage dans l'attente du vote des droits et tarifs, pourra être pris en compte dans le cadre du budget.

Dépenses de fonctionnement

- **Personnel**

Compte tenu des contraintes externes qui s'imposent à la Commune (notamment l'absence d'augmentation du point de l'indice de la fonction publique au plan national qui a un effet stabilisateur sur la masse salariale et l'impact du « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) qui lui a un effet haussier), il est prévu au plan local - comme annoncé lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2018 - le gel de tout recrutement au cours de l'année 2019.

Il est aussi prévu la révision du temps de travail des agents et du régime de travail des ATSEM (attributions et modalités d'affectation dans les écoles).

La combinaison de l'ensemble de ces éléments à laquelle il faut ajouter les 2 non-remplacements d'agent en 2018 et la fin du dernier « contrat aidé » devrait se traduire par **une baisse des charges de personnel** de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers d'euros et ce malgré l'absence de départ à la retraite et le maintien de 3 agents non titulaires à temps plein.

A titre d'information, le crédit budgétaire était de 2 900 000 € et la dépense réelle de 2 650 000 €, soit un peu moins de 50% des dépenses réelles de fonctionnement.

La mise en place progressive du nouvel organigramme devrait créer de nouvelles marges de manœuvre en facilitant les mutations internes qui devront être encouragées en instaurant un temps d'adaptation et de formation.

Le rapprochement entre le Centre Social Pierre RABHI et la MJC va engendrer des mutations et des mises à disposition dont les effets ne peuvent être appréciés à ce jour.

La suppression du budget annexe « Transport » va transférer une charge supplémentaire d'un agent sur le budget général.

- **Charges à caractères général**

Elles sont prévues à un **niveau inférieur** à celui du budget prévisionnel 2018 (1 350 000 €), mais supérieur à celui des réalisations (1 240 000 €).

- **Charges de gestion courante**

Les subventions versées au CCAS et aux associations regroupent plus de 71% des dépenses de ce chapitre, qui s'établit à un peu plus de 1 200 000 €. Compte tenu de la réduction de 8% des subventions versées en 2018, il est proposé de gommer celle-ci, comme cela avait été indiqué lors du vote du budget primitif 2018 et de **revenir aux montants de l'année 2017**. Le coût de l'opération, + 70 000 €, est rendu possible à la faveur du rapprochement du Centre Social Pierre RABHI et de la MJC qui devrait conduire à une réduction des charges supportées par le CCAS et par voie de conséquence sur celle du budget communal. En accompagnement de ce rapprochement, il est envisagé que certains agents (voire la totalité !) du CCAS acceptent leur mutation auprès de la Commune soit pour être intégrés dans certains services généraux, soit pour une éventuelle mise à disposition auprès de la MJC.

Les autres postes de ce chapitre devraient être maintenus à leur niveau antérieur.

Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

- **Dépenses imprévues**

Alors que les textes prévoient que ce chapitre peut être provisionné à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement, son crédit est généralement réduit à sa plus simple expression (50 000 €) et rarement « mouvementé » (néant). Comme explicité au cours des dernières séances du Conseil Municipal, son usage est codifié et permet de faire face à des situations difficilement chiffrables, imprévues, voire imprévisibles.

Aussi, il est proposé de **doubler ce crédit** et de le porter à hauteur de 100 000 €.

- **La Boissine**

Le transfert de cet équipement au Conseil Départemental au 1^{er} janvier 2019 devrait permettre une réduction de charges, tous chapitres confondus, de 25 000 €.

- **NB** : Au cours du dernier trimestre 2018, un important travail a été réalisé par le Groupe de Travail Mixte « Economie » qui a fait un certain nombre de suggestions, optimisations ou recommandations dont la mise en œuvre pourrait apporter des marges de manœuvre appréciables.

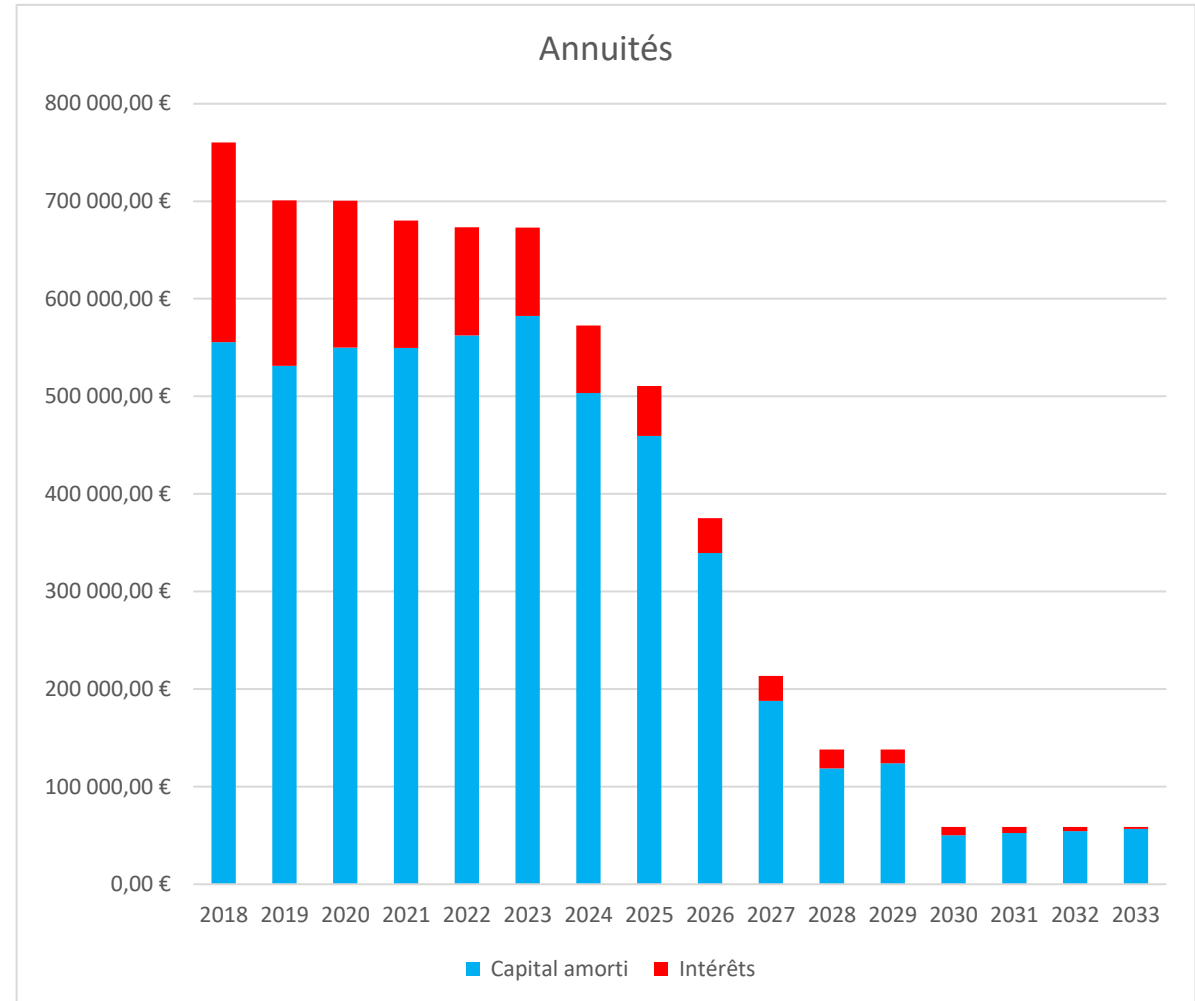
Dettes

- **Capital Restant Dû**

Au 1^{er} janvier 2019, le CRD est de 4 722 000 € contre 5 672 000 € au 1^{er} janvier 2018, aucun emprunt n'ayant été réalisé en 2018 contrairement à 2017 où 400 000 € avaient été empruntés.

- **Annuités**

- Les annuités s'en trouvent réduites de près de 60 000 €, passant de 760 000 € à 701 000 € au 1^{er} janvier 2019 et 2020, puis baisse jusqu'à 673 000 € en 2023, avant une forte décreue en 2024 : 573 000 €.
- Le recours antérieur à des emprunts à taux fixe, sur une durée de 15 ans et à des taux plus élevés que la moyenne nationale limite la capacité d'investissement de la Commune



Ligne de trésorerie de 500 000 €

- Le recours à cette formule a été acté lors du Conseil Municipal de Décembre 2018. Elle devrait permettre de différer le plus possible le recours éventuel à un emprunt dont le montant sera limité à 200 voire 300 000 €, afin de ne pas pénaliser l'épargne nette. Pour information, un emprunt de 200 000 € au taux de 2% sur une durée de 15 ans génère une annuité constante 15 570 €, sur 20 ans de 12 230 €.
- La trésorerie de la Commune au 15 janvier 2019 était légèrement inférieure à 1 200 000 € ce qui signifie que le tirage sur la ligne de trésorerie ne sera pas effectif avant le 2^{ème} semestre. Compte tenu des investissements sur le budget annexe de l'eau, il y aurait tout intérêt de « jongler » entre les deux budgets, la trésorerie étant commune.

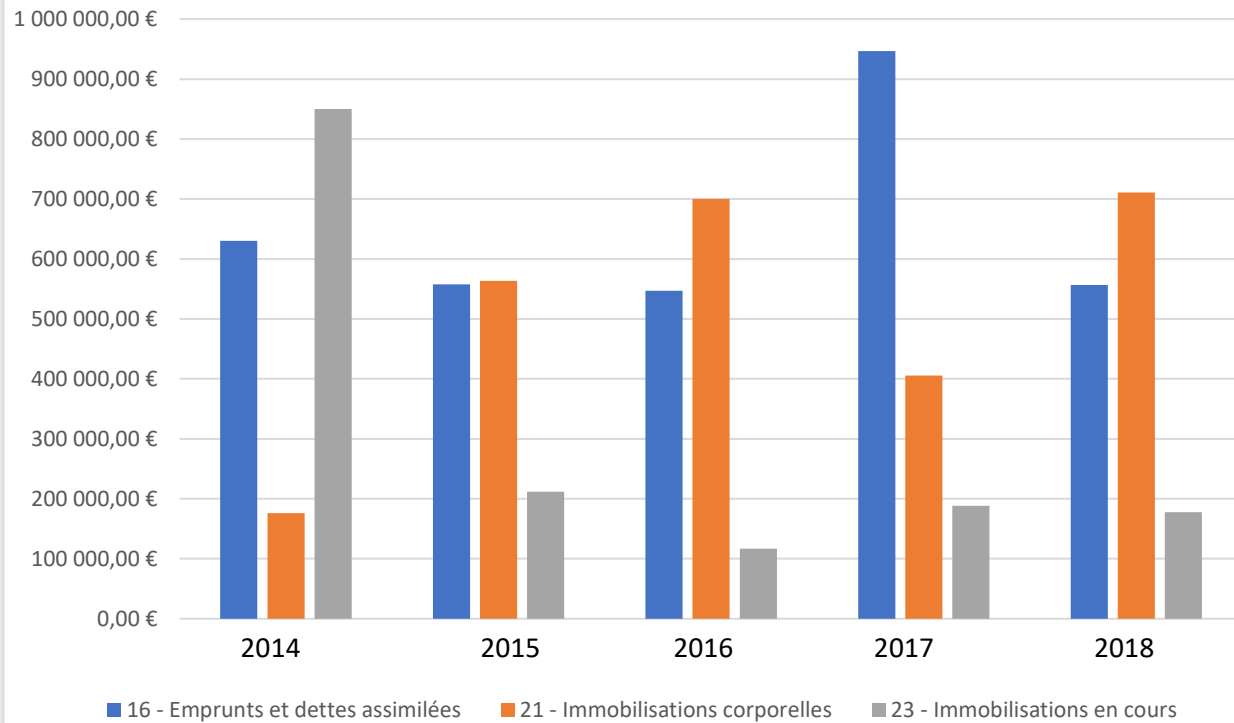
- A noter qu'en cas de transfert, le SDE 07 est susceptible de supporter une quote-part des emprunts.
- Des discussions sont en cours à ce sujet et offriront (on non) des opportunités permettant de réduire la dette et par voie de conséquence d'accroître la capacité d'investissement.

Transfert de l'Eclairage Public au SDE 07



Programme d'investissement 2019

Evolution des dépenses d'investissements entre 2014-2018



- **Pré-Compte Administratif 2018**
- Il montre une plus forte activité sur les chapitres 21 « Immobilisations corporelles » et 23 « immobilisations en cours » puisqu'ils atteignent près de 890 000€ de dépenses réalisées (soit près de 70% des dépenses) contre 693 000 € en 2017. Le taux de réalisation des dépenses réelles est 68%.
- La part du remboursement des emprunts était de 557 000 € contre 947 000 € en 2017, année où un emprunt a été réaménagé.

Dépenses :

1 080 000 €

Il s'agit d'une simple orientation qui demande à être discutée. Les chiffres mentionnés ci-dessous sont purement indicatifs et sont susceptibles d'être modifiés sensiblement par rapport à ceux qui seront proposés à l'occasion du vote du budget.

- ❑ Dépenses liées à la sécurité : 380 000 € dont :
 - La vidéoprotection (notamment le parc Babouin et le Pont) pour 60 000 € (subvention possible)
 - Dans les écoles, la mise en place de visiophone pour 60 000 € (subvention possible)
 - Le transfert de la Police Municipale dans les anciens locaux des Pompiers pour 200 000 € (subvention possible)
 - La création d'un plateau traversant en lien avec La Via Rhôna pour 35 000 € (subvention possible)
 - La création d'une zone 30 en centre-ville pour 15 000 € (subvention possible au titre des amendes de police).
- ❑ Dépenses liées à l'accessibilité des bâtiments : 185 000 € dont :
 - Le Complexe Sportif Battendier-Lukowiak pour 135 000 €
 - Le gymnase Leuleu pour 40 000 € ; (subvention possible)
- ❑ Dépenses liées aux besoins des services, des travaux et fournitures diverses : 265 000 € (pas de subvention attendue) ;
- ❑ Dépenses liées au Centre-Bourg : 150 000 € (subvention possible) ;
- ❑ Dépenses liées au Château : 50 000 € (subvention possible) ;
- ❑ Dépenses liées à la réhabilitation de bâtiments communaux en vue de location : 50 000 € (subvention possible).

Pour financer les dépenses, il est prévu les ressources suivantes :

- ❑ Subventions : 300 000 €
- Les modalités de subventionnement ne permettent pas d'avancer des taux et des chiffres réels, tant que les opérations pouvant bénéficier des aides publiques ne sont pas chiffrées précisément. Il est prévu un taux de subvention moyen de 50% sur les opérations subventionnables (dont le montant HT est de l'ordre de 620 000 €) ;
- ❑ Emprunt : 200 à 300 000 €
- Comme précisé infra, c'est le montant pouvant être raisonnablement mobilisé sans dégrader fortement la capacité de la Commune. Les taux d'emprunt sont relativement bas et les possibilités d'allonger la durée à 20 ans offrent une belle opportunité.
- ❑ FCTVA : 100 000 €
- ❑ Autofinancement : 380 à 480 000 €
- Bien que le montant de l'épargne nette soit en augmentation par rapport à l'exercice précédent, il faut rester prudent et éviter de transférer définitivement l'autofinancement de la section de fonctionnement à celle d'investissement.
- ❑ **NB** : Conformément aux suggestions du Groupe de Travail Mixte « Economie », la formule présentée peut faire place à la cession de certains actifs immobiliers (bâti ou non bâti) de la Commune et permettre ainsi soit d'augmenter la capacité d'investissement, soit de réduire tel ou tel poste de recettes.

Recettes :
1 080 000 €



Budgets annexes

Budget annexe du Service de l'Eau

- Il s'agit du **dernier exercice pour ce service** qui sera transféré à la CAPCA au 1^{er} janvier 2020. La Commune transfèrera l'ensemble de sa dette et de ses contrats et notamment le contrat de délégation passée avec VEOLIA qui courra jusqu'à son terme, à savoir 2021
- Durant ce dernier exercice, la Commune entend mettre en œuvre les préconisations de son délégataire et à cet effet à lancer une procédure de marché public en vue d'engager des travaux de renouvellement dans les secteurs suivants :
- - **Tranche ferme** : Rues des Revols et du Ventadour ; rues Coubertin et du lavoir ; Serre du Pérou ; Chemin de Bouchon/cimetière ; allée des Amandiers pour un montant total estimé à 700 000 € auquel s'ajoute la maîtrise d'œuvre, soit un coût global de 735 000 €
- - **Tranche optionnelle** : Quai Anatole France pour un montant estimé à 552 000 € auquel s'ajoute la maîtrise d'œuvre, soit un coût global de 580 000 €.
- Le montant total des travaux et maîtrise d'œuvre se monte à 1 315 000 €.
- Au titre de l'exercice 2019, il serait judicieux d'inscrire l'ensemble de la tranche ferme et une partie de la maîtrise d'œuvre de la tranche optionnelle soit 750 000 €.
- Le financement de l'ensemble de la dépense sera effectué en totalité par emprunt.
- A titre d'information, le prix du M3 d'eau sur la base d'une facture pour une consommation de 120 m3 était de 1,83 € sur la commune au 1^{er} janvier 2018, alors que le prix moyen sur l'ensemble des Commune de la CAPCA a été annoncée à hauteur de 2,50 €. Il est extrapolé autour de 3 € par le Cabinet qui travaille pour le compte de la CAPCA, après la reprise de compétence.

- **Ce budget annexe a été supprimé à compter du 1^{er} janvier 2019**, ce qui implique que la Commune devra faire face au coût supplémentaire du marché de transport en cours d'examen. En contrepartie, la Commune verra certaines charges disparaître (assurances, carburant, entretien, etc.), mais conservera un agent qui devra être réintégré dans les services techniques.
- Au total, l'opération apparaît négative sur la section de fonctionnement, mais en contrepartie, la Commune ne sera pas obligée de pourvoir au remplacement du car et la dotation aux amortissements du budget annexe (de l'ordre de 100 000 €) sera reversée au budget principal.

Budget annexe du Service Transport